



SAUVETAGE- SECOURISME DU TRAVAIL

S.S.T

2009

FICHE TECHNIQUE

Articles R 4224-15 et R 4224-16 du code du travail - **NOUVEAU PROGRAMME INRS 2007**

Objectif général de la formation : à la fin de la formation, le stagiaire sera capable d'intervenir efficacement face à une situation accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Public concerné et pré-requis : tout salarié, principalement des entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Recyclage (formation continue) obligatoire : la première fois dans les 12 mois suivant la formation initiale, puis tous les 24 mois au maximum.

Durée : (groupe de 4 à 10 personnes) 14 heures + séquence éventuelle sur les risques spécifiques à la profession (2 jours). 1 heure de plus par personne supplémentaire jusqu'à 14 personnes (circulaire CNAM 53/2007 du 03/12/2007)

Intervenant : instructeur de secourisme ou moniteur des premiers secours (PAE 3), habilité à l'enseignement du sauvetage-secourisme du travail, qualifié en pédagogie des adultes, formé en prévention des risques professionnels.

Méthodes pédagogiques : formation séquentielle et progressive, essentiellement pratique dans laquelle sont intégrées quelques notions théoriques. Les stagiaires sont placés dans le rôle de sauveteur lors de mises en situations d'accidents simulés en lien avec l'activité professionnelle

Programme de formation (Conforme au nouveau programme 2007 défini par l'**Institut National de Recherche et de Sécurité**) : Le sauvetage-secourisme du travail (S.S.T) – Rechercher les risques persistants pour protéger – De protéger à prévenir - Examiner la victime et faire alerter – De « faire alerter » à « informer » - Secourir – Situations inhérentes aux risques spécifiques

Evaluation : évaluations formative continue et certificative, à l'aide de la fiche individuelle de suivi et d'évaluation du S.S.T (I.N.R.S).

Supports : manuel, aide-mémoire SST, autocollant S.S.T

TARIFS PEDAGOGIQUES	
individuel	• 220 €
groupe <small>(10 personnes maximum)</small>	• 1 148 €
tarif heure supplémentaire	• 95 €

Diplôme : pour les stagiaires validés : délivrance d'un certificat de S.S.T. **Les titulaires de ce certificat à jour de leur formation continue obligatoire sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 »** conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007.